



COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

63950 - SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Tél : 04.73.81.10.55

Site : www.saint-sauves-auvergne.fr

Courriel : mairiedesaint-sauves@wanadoo.fr

Liste des délibérations du Conseil Municipal prises en séance du 10 octobre 2024

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Yann BERNARD, Cyrielle COUFORT, Véronique DAMIENS, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Catherine RABETTE

Excusés : Odile DECLERCQ pouvoir donné à Jacqueline BUROTTO, Claude brut, Claudette VILLETTELLE

Absent : Thierry VEDRINE

Secrétaire de séance : Richard GUILLAUME.

N° de la délibération	Objet	Vote
DCM-10102024-01	Voirie 2024 : choix de l'entreprise	Adoptée
DCM-10102024-02	Assainissement 2023/2025 : réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations	Adoptée
DCM-10102024-03	Salle des fêtes : convention et tarifs	Adoptée
DCM-10102024-04	Personnel communal : création d'un emploi non permanent à temps non complet suite à un accroissement temporaire d'activité	Adoptée
DCM-10102024-05	Révision des commissions communales et délégation suite à la démission de Fabrice MAZZI	Adoptée
DCM-10102024-06	Services eau et assainissement : approbation des RPQS 2023	Adoptée
DCM-10102024-07	Bureau postal : approbation de l'avenant au bail n°4	Adoptée
DCM-10102024-08	Motion de soutien contre la fermeture de la PIC Auvergne et ses conséquences sur le service public postal	Adoptée

Affichée et publiée le 14/10/2024

DCM_10102024_01

Date de la convocation: 01/10/2024

Membres en exercice : 15 L'an deux mille vingt-quatre et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

Présents : 10

Votants : 12 **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Yann BERNARD

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0 **Représentées** : Odile DECLERCQ par Jacqueline BUROTTO, Cyrielle COUFORT par Michel LONGUET

Excusés : Claude BRUT, Claudette VILLETTELLE

Absent : Thierry VEDRINE

Secrétaire : Richard GUILLAUME

Objet : Voirie 2024 : choix de l'entreprise

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 août 2024 décidant de réaliser un programme de voirie et lançant la consultation des entreprises ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

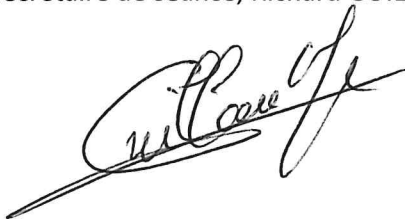
1° - après examen des propositions lesquelles se résument ainsi :

- Entreprise COUDERT - 63210 VERNINES : montant de l'offre : 97 170.00 € HT
- Entreprise RMCL - 15240 VEBRET : montant de l'offre : 93 835.80 € HT
- Entreprise EUROVIA DALA - 63000 CLERMONT-FERRAND : pas d'offre

décide de confier les travaux à l'entreprise RMCL à Vebret, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse d'un montant de 93 835.80 HT.

2° - autorise M. le Maire à signer le devis correspondant d'un montant de 93 835.80 € HT soit 112 602.96 € TTC ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Le secrétaire de séance, Richard GUILLAUME



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 10 octobre 2024, le Maire, David SAUVAT



Membres en exercice : 15	L'an deux mille vingt-quatre et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.
Présents : 11	
Votants : 12	Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Yann BERNARD
Pour : 12	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentée : Odile DECLERCQ par Jacqueline BUROTTO
	Excusés : Claude BRUT, Claudette VILLETELLE
	Absent : Thierry VEDRINE
	Secrétaire : Richard GUILLAUME

Objet : Assainissement 2023/2025 : réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur le financement de la restructuration des réseaux d'assainissement et sur les différentes offres proposées par la Banque Postale, le Crédit Agricole et la Banque des Territoires,

DELIBERE, à l'unanimité des membres présents


Pour le financement de cette opération, M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 100 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de prêt Taux fixe

Ligne du Prêt : "AquaPrêt "
Montant : 100 000 euros
Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe : 3.46 % <i>Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 6.43% et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.</i>
Amortissement : Prioritaire (constant)
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal autorise M. le Maire, légataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le secrétaire de séance, Richard GUILLAUME



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 10 octobre 2024, le Maire, David SAUVAT



DCM_10102024_03

Date de la convocation: 01/10/2024

Membres en exercice : 15 L'an deux mille vingt-quatre et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

Présents : 11

Votants : 12 **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Yann BERNARD

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentée : Odile DECLERCQ par Jacqueline BUROTTO

Excusés : Claude BRUT, Claudette VILLETTELE

Absent : Thierry VEDRINE

Secrétaire : Richard GUILLAUME

Objet : Salle des fêtes : convention et tarifs

M. le Maire donne lecture des conventions de location de la salle des fêtes et propose de définir le prix de location à appliquer.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les conventions et fixe les tarifs suivants :

- associations communales : gratuit avec une participation pour l'entretien du parquet de 30 € par manifestation
- associations communales sportives : gratuit avec une participation pour l'entretien du parquet de 30 € par an
- habitants de la commune : 120 €/week-end, plus une participation pour l'entretien du parquet de 30 €
- particuliers hors commune : 150 €/week-end, plus une participation pour l'entretien du parquet de 30 €
- associations hors commune : 150 €/week-end ou manifestation, plus une participation pour l'entretien du parquet de 30 € si cause caritative seuls les 30 € pour l'entretien seront demandés
- associations ou intervenants sportifs extérieurs : 150 €/an dont 30 € pour l'entretien du parquet

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er octobre 2024, hormis pour les associations ou intervenants sportifs extérieurs qui ont déjà réglé la location pour l'année scolaire 2024/2025. Le nouveau tarif sera donc applicable à partir de septembre 2025.

La mise à disposition de la salle des fêtes est gratuite pour le personnel communal et celui de la MARPA à compter du 1er octobre 2024.

Le secrétaire de séance, Richard GUILLAUME




Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 10 octobre 2024, le Maire, David SAUVAT



DCM_10102024_04

Date de la convocation: 01/10/2024

Membres en exercice : 15 L'an deux mille vingt-quatre et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

Présents : 11

Votants : 12 **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Yann BERNARD

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentée : Odile DECLERCQ par Jacqueline BUROTTO

Excusés : Claude BRUT, Claudette VILLETTELE

Absent : Thierry VEDRINE

Secrétaire : Richard GUILLAUME

Objet : Personnel communal : création d'un emploi non permanent à temps non complet suite à un accroissement temporaire d'activité

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de surveillance des enfants, service restauration et garderie, entretien des locaux suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 27.50/35ème, à compter du 1er octobre 2024 et jusqu'au 4 juillet 2025
- d'autoriser M. le Maire à recruter sur ce poste
- la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur
- la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget 2024.

Cette délibération annule et remplace la délibération DCM-28082024-07.

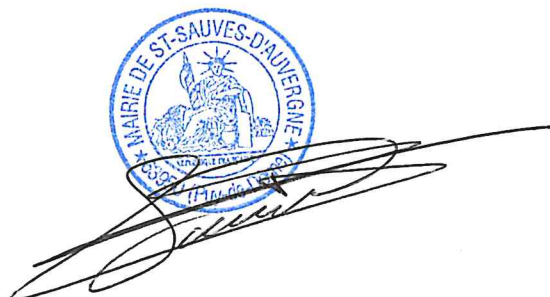
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 10 octobre 2024, le Maire, David SAUVAT

Le secrétaire de séance, Richard GUILLAUME



DCM_10102024_05

Date de la convocation: 01/10/2024

Membres en exercice : 15 L'an deux mille vingt-quatre et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

Présents : 11

Votants : 12 **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Yann BERNARD

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentée : Odile DECLERCQ par Jacqueline BUROTTO

Excusés : Claude BRUT, Claudette VILLETTELE

Absent : Thierry VEDRINE

Secrétaire : Richard GUILLAUME

Objet : Révision des commissions communales et délégation suite à la démission de Fabrice MAZZI

En remplacement de M. Fabrice MAZZI, conseiller démissionnaire, M. Yann BERNARD nouveau conseiller intègre les commissions suivantes :

- Commission affaires scolaires et sociales - Vie associative, culturelle et touristique
- Commission agriculture et forêt - Bâtiments communaux - Voirie
- Commission de contrôle pour la révision des listes électorales
- Commission d'appel d'offres : membre suppléant
- SMCTOM de la Haute Dordogne : délégué suppléant

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal entérine la nouvelle composition des commissions communales et la désignation du nouveau délégué suppléant au SMCTOM de la Haute Dordogne.

Le secrétaire de séance, Richard GUILLAUME

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 10 octobre 2024, le Maire, David SAUVAT



DCM_10102024_06

Date de la convocation: 01/10/2024

Membres en exercice : 15 L'an deux mille vingt-quatre et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

Présents : 11

Votants : 12 **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Yann BERNARD

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0 **Représentée** : Odile DECLERCQ par Jacqueline BUROTTO

Excusés : Claude BRUT, Claudette VILLETTE

Absent : Thierry VEDRINE

Secrétaire : Richard GUILLAUME

Objet : Services eau et assainissement : approbation des RPQS 2023

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Après présentation de ces rapports, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la commune de Saint-Sauves d'Auvergne pour l'exercice 2023.

Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 10 octobre 2024, le Maire, David SAUVAT

Le secrétaire de séance, Richard GUILLAUME



DCM_10102024_07

Date de la convocation: 01/10/2024

Membres en exercice : 15 L'an deux mille vingt-quatre et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

Présents : 11

Votants : 12 **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Yann BERNARD

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0 **Représentée** : Odile DECLERCQ par Jacqueline BUROTTO

Excusés : Claude BRUT, Claudette VILLETTELLE

Absent : Thierry VEDRINE

Secrétaire : Richard GUILLAUME

Objet : Bureau postal : approbation de l'avenant au bail n° 4

Lors de la séance du 28/08/2024, le Conseil Municipal a validé l'avenant au bail n° 4 avec un loyer réévalué à 344 €/mois à compter du 1er septembre 2024 et le versement d'une participation de 1 000 € aux travaux de remplacement du système de chauffage.

Plutôt qu'un appel de fonds pour les travaux, La Poste préfère anticiper l'augmentation de loyer au 1er janvier 2024 au lieu du 1er septembre 2024. Cette proposition, plus favorable financièrement pour la commune, est approuvée à l'unanimité par les conseillers municipaux. M. le Maire est donc autorisé à signer l'avenant au bail n° 4 aux conditions suivantes :

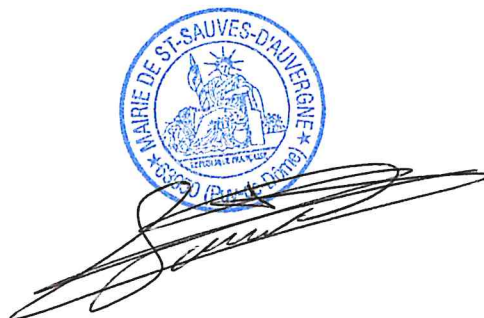
- montant du loyer : 344 €/mois avec une indexation annuelle à l'indice ILAT, à compter du 1er janvier 2024

Cette délibération annule et remplace la délibération n° DCM-28082024-04.

Le secrétaire de séance, Richard GUILLAUME



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 10 octobre 2024, le Maire, David SAUVAT



Membres en exercice : 15 L'an deux mille vingt-quatre et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

Présents : 11

Votants : 12 **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Yann BERNARD

Pour : 11

Contre : 1

Abstentions : 0

Représentée : Odile DECLERCQ par Jacqueline BUROTTO

Excusés : Claude BRUT, Claudette VILLETTELLE

Absent : Thierry VEDRINE

Secrétaire : Richard GUILLAUME

Objet : Motion de soutien contre la fermeture de la PIC Auvergne et ses conséquences sur le service public postal

Le projet de transformation de la PIC Auvergne (Plateforme Industrielle Courrier Auvergne) en Plateforme de Préparation et de Distribution du Courrier (PPDC) Multi-flux inquiète les organisations syndicales qui ont alerté les maires du Puy-de-Dôme par courrier en date du 29 juillet 2024.

Selon la CGT FAPT 63, "la fermeture de la PIC sera progressive à partir du 1er semestre 2025 et serait définitive au 1er janvier 2026.

La PPDC Multi-flux ne triera plus le courrier et sera juste un centre de distribution et de répartition.

Les activités de tri courrier seraient transférées à la PIC de St Priest (69) pour le courrier du 03 et 63, à la PIC de Montpellier (34) pour le courrier du 15 et 43 et enfin à la PIC de Cestas (33) pour le courrier du 19 et 23.

Ce projet impacte l'acheminement, la distribution du courrier ainsi que l'emploi sur l'ensemble des départements concernés. Il aura des répercussions économiques et en termes d'emploi".

Attaché au maintien des services publics de proximité, le Conseil Municipal vote à la majorité des membres présents (vote contre : Patrick BOURGUIGNON) une motion contre la fermeture de la PIC Auvergne.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 10 octobre 2024, le Maire, David SAUVAT

Le secrétaire de séance, Richard GUILLAUME



